

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

(Document 8 bis)¹

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

La voix : un outil à préserver

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

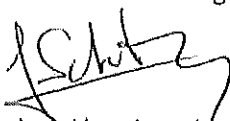
CODE DE L'U.E. (2): 78 01 09 U21C1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 001
------------------------------------	---------------------------------------

La présente demande émane du réseau:

<input type="radio"/> (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input checked="" type="radio"/> (4) Officiel subventionné	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau : (1) . Monsieur Sébastien Schetgen, Administrateur délégué

Date et signature (1) : 15 novembre 2021



¹ Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1.. page(s) (1)

2. Capacités préalables requise : reprises en annexe n°2 (1 page(s) (1)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	<input type="radio"/> (4) du niveau inférieur	<input checked="" type="radio"/> (4) du niveau supérieur
de	<input checked="" type="radio"/> (4) transition	<input type="radio"/> (4) qualification

4. Acquis d'apprentissages : repris en annexe n° 3 (1 pages) (1)

5. Programme:

5.1. Etudiant

Repris en annexe n°4 (1 page) (1)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 (1 page) (1)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 (1 page) (1)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

Dénomination du (des) cours (1)	Classement du(des) cours (1) (5)	Code U (1) (5)	Nombre de périodes (1)	Code fonction (1)
Anatomophysiologie de la voix	CT	B	4	
La voix : pratique vocale	CT	B	20	
<u>Part d'autonomie</u>		P	6	
Total des périodes			30	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (1 page) (1)

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

b) Avis de l'inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - PAS D'ACCORD (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : Signature :

Instructions

(1) A compléter

(2) Réserve à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

La voix : un outil à préserver

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

En qualité d'enseignant, d'éducateur, de guide touristique, de commercial et bien d'autres, la voix est sollicitée au quotidien et parfois de manière intensive dans le cadre professionnel.

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les bases d'une recherche de confort dans l'utilisation de la voix, lui conférant ainsi protection, efficacité et plaisir d'expression dans toute situation de vie où elle est outil de communication.

La voix : un outil à préserver

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités en français :

L'étudiant sera capable :

- ◆ de comprendre un texte écrit (\pm 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse écrite et/ou en répondant à des questions sur le fond ;
- ◆ d'émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

CESI ou C2D

La voix : un outil à préserver

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de citer les différents éléments de l'organe phonatoire ;
- ◆ au départ d'une mise en situation (lecture d'un texte, conversation, etc.), de montrer qu'il parvient à intégrer les différentes techniques favorisant l'émission vocale la plus adéquate dans des circonstances variées.

Pour la détermination de degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- ◆ sa capacité à entrer en dialogue avec son auditoire ;
- ◆ son aisance à manifester un investissement global corps-esprit-voix ;
- ◆ la qualité du climat sonore qu'il installe.

La voix : un outil à préserver

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

4. PROGRAMME DES COURS

L'étudiant sera capable de (d') :

Au départ de situations concrètes, l'étudiant sera capable :

- ◆ identifier les composantes de l'appareil phonatoire ;
- ◆ observer et d'écouter activement pour prendre conscience, chez soi et chez les autres, des liens qui unissent les qualités acoustiques de la voix aux éléments qui les favorisent. (posture, respiration, etc.) ;
- ◆ développer son identité vocale ;
- ◆ recréer, en toute autonomie, les conditions favorables à une émission vocale de qualité ;
- ◆ se situer par rapport à son public, en fonction des lieux et des circonstances et de se mettre à l'écoute de son auditoire pour entrer en dialogue ;
- ◆ s'exprimer avec clarté en accordant une attention particulière à l'articulation des mots dans le discours ;
- ◆ créer par la voix les différents climats répondant aux nécessités de la relation interpersonnelle.

La voix : un outil à préserver

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière

La voix : un outil à préserver

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Date de dépôt :

Date d'approbation :

« La voix : un outil à préserver »

Date d'application :

Date limite de certification :

Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou/ Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
780109U21C1	601	La voix : un outil à préserver			NEANT